




JOURNAL

de la trente-septième session de la Conférence de la FAO

FAO, Rome, 25 juin - 2 juillet 2011

Dimanche 26 juin 2011

Retrouvez-nous sur Twitter 

MATIN

9 heures Cérémonie de l'envoi des couleurs – Tokélaou (Membre associé)

La traditionnelle cérémonie de l'envoi des couleurs pour l'investiture des nouveaux États Membres aura lieu devant le bâtiment A, côté Viale Aventino.

**10 h 30 TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE
Salle Plénière – Bâtiment A, troisième étage**

Point 6: Nomination du Directeur général - **VOTE**

Président de la Conférence:	Tefera Derbew (Ethiopie)
Vice-Présidents de la Conférence:	Juan Camilo Restrepo (Colombie) Ezz Al Deen Al Dawla (Iraq) Pietro Sebastiani (Italie)
Présidente de la Commission I:	Hedwig Wögerbauer (Autriche)
Président de la Commission II:	Yaya Olaniran (Nigéria)
Bureau de la Conférence:	Brésil, Canada, Hongrie, Iraq, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Tunisie.
Commission de vérification des pouvoirs:	Autriche, Bangladesh, États-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Nicaragua, Oman, Saint-Marin, République tchèque, Thaïlande.
Comité des résolutions:	Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Grèce, Mauritanie, République arabe syrienne.

ANNONCES DU JOUR

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au titre du point 6, la Conférence est invitée à élire le Directeur général de l'Organisation pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2015.

Six candidats se sont présentés à ce poste, comme l'indique le document C 2011/14:

- M. Franz Fischler (Autriche),
- M. José Graziano da Silva (Brésil);
- M. Indroyono Soesilo (Indonésie);
- M. Mohammad Saeid Noori Naeini (République islamique d'Iran)
- M. Abdul Latif Rashid (Iraq); et
- M. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé (Espagne).

Aux termes de l'article XII du Règlement général de l'Organisation, la nomination du Directeur général est décidée au scrutin secret. On trouvera en annexe au présent Journal un bulletin de vote type.

Lorsque le Président lui en fera la demande, le Secrétaire général appellera les délégués à venir voter. Un scrutateur remettra un bulletin à chaque délégué, après vérification de son passe pour la Conférence. Le délégué pénètre alors dans l'isoloir et inscrit une croix dans la case correspondant au candidat de son choix. Il plie ensuite le bulletin et l'insère dans l'urne électorale avant de quitter la zone du scrutin. Est considéré nul tout bulletin de vote marqué pour plus d'un candidat. Les bulletins de vote ne doivent porter aucune indication ni aucun signe autres que ceux par lesquels s'exprime le suffrage. Le Directeur général est élu à la majorité des suffrages exprimés. L'expression « suffrages exprimés » exclut les abstentions ou les bulletins nuls. On trouvera de plus amples informations sur le règlement régissant l'élection du Directeur général dans le document C 2011/LIM/18.

AUDIENCE DE SA SAINTETÉ LE PAPE BENOÎT XVI

À l'occasion de la trente-septième session de la Conférence, Sa Sainteté le Pape Benoît XVI recevra en audience les délégués à la Conférence. L'audience aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2011 à 11 heures dans la "Sala Clementina". Les portes de la Salle seront fermées à 10 h 45.

L'entrée dans la salle se fera par le "Portone di Bronzo" (Portail de bronze), sur la droite de la Place Saint-Pierre, sur présentation d'une carte d'accès spéciale et après passage par le détecteur de métaux mis en place par la Police italienne.

Les cartes seront distribuées sur demande à un bureau portant l'inscription « Papal Audience » dans le Salon de la Belgique (entrée principale de la Salle plénière) du lundi 27 juin au jeudi 30 juin 2011, de 9 h 30 à 12 heures.

Un service de bus assurera l'aller et retour de la FAO au Vatican. Les bus quitteront la FAO (bâtiment A) à 9 h 30 et rentreront vers 12 h 30.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les **formulaires de présentation de candidatures** à l'intention des États Membres qui souhaitent être élus au Conseil sont annexés au document C 2011/11. Les formulaires doivent être remplis et signés par le délégué du pays candidat à l'élection au Conseil et par deux délégations qui proposent sa candidature, n'appartenant pas nécessairement à la même région que le pays candidat.

Ces formulaires doivent être remis au Bureau du Secrétaire général de la Conférence et du Conseil (A 139) **au plus tard le lundi 27 juin 2011 à 12 heures.**

En vertu de l'Article XXII.10 g) du Règlement général de l'Organisation, « Les candidats qui sont battus lors de l'élection destinée à pourvoir le ou les sièges devenant vacants au cours de la première année civile figurent parmi les candidats au siège ou aux sièges devenant vacants à la fin de la deuxième année civile, à moins qu'ils ne se désistent. »

ATTRIBUTION DES SIÈGES

Compte tenu du nombre de sièges disponibles dans la Salle Plénière, trois sièges seulement sont octroyés à chaque délégation nationale. Des sièges situés sur les côtés sont réservés aux observateurs et les places restantes sont attribuées selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Un circuit fermé de télévision permettra aux délégués qui ne pourront prendre place dans la Salle Plénière de suivre les délibérations dans les Salles Rouge et Verte (1^{er} étage du Bâtiment A).

DOCUMENTS

Les documents de Conférence sont imprimés en quantité limitée afin de réduire leur impact sur l'environnement et de contribuer ainsi à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter en séance leurs exemplaires personnels et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires. Tous les documents de la Conférence sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/bodies/conf/c2011/fr/>

SERVICES DE RESTAURATION

Aujourd'hui, dimanche 26 juin, un service réduit est assuré.

- **Polish Bar** (Bâtiment A, rez-de-chaussée): de 9 heures à 17 heures
- **Bar D** (rez-de-chaussée, bâtiment D): de 9 heures jusqu'à la fin de la dernière séance du jour.

Réception du Directeur général

À l'occasion de la trente-septième session de la Conférence de la FAO, le Directeur général recevra les chefs des délégations des États Membres et leurs conjoints le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la Salle Aventino au bâtiment B, 8^e étage.

Ceux qui n'auraient pas encore confirmé leur présence sont priés de le faire auprès du Bureau du protocole (tel. 06-57053356).



ورقة اقتراع لانتخاب المدير العام
选举总干事的选票

BALLOT PAPER FOR THE ELECTION OF THE DIRECTOR-GENERAL
BULLETIN DE VOTE POUR L'ELECTION DU DIRECTEUR GENERAL
БЮЛЛЕТЕНЬ ДЛЯ ГОЛОСОВАНИЯ ДЛЯ ВЫБОРОВ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА
PAPELETA DE VOTACIÓN PARA LA ELECCIÓN DEL DIRECTOR GENERAL

1.1.2012 - 31.7.2015

الرجاء التصويت بوضع علامة "x" في الخانة المناسبة
请按您的选择在方格内划 "x"

Place an "X" in the box corresponding to your choice

Mettez un "X" dans la case correspondant à votre choix

Поставьте "X" в квадратике по Вашему выбору

Marque con una "X" la casilla que corresponda a su voto

Candidate 1	
Candidate 2	
Candidate 3	
Candidate 4	
Candidate 5	
Candidate 6	

أى ورقة توضع بيضاء في صندوق الاقتراع تعتبر بمثابة امتناع عن التصويت.
أي ورقة اقتراع تحمل أصواتاً لأكثر من مرشح واحد تعتبر ملغاة.

选票如未填写将视作弃权。
选票上如选有一个以上
候选人则视作废票。

Any ballot paper left blank will be considered an abstention.
Any ballot paper carrying votes for more than one candidate shall be considered defective.

Tout bulletin blanc sera considéré comme une abstention.
Tout bulletin exprimant plus d'un suffrage sera considéré nul.

Все незаполненные бюллетени рассматриваются как голос «воздерживаюсь».
Все бюллетени, в которых голоса поданы более чем за одного кандидата, считаются недействительными.

Las papeletas en blanco se considerarán abstenciones.
Las papeletas en las que se vote por más de un candidato se considerarán defectuosas.